



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°123-22 SAS ID CITY – Plateforme collaborative : Location solution applicative

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 075-20 en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

VU le devis n° 836 du 06/11/22 de la société ID CITY,

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un contrat avec la Société ID CITY pour le renouvellement de la location de la solution application dédiée à la plateforme de participation citoyenne <https://participons.ancenis-saint-gereon.fr>.

DÉCIDE

Article 1 : la location d'une solution applicative avec la Société IDCITY, sise Parc Menez 29900 Concarneau, n° SIRET 811 548 759 00018, pour la plateforme collaborative ouverte à l'ensemble des citoyens de la ville,

Article 2: Le contrat comprend, outre l'utilisation de la plateforme collaborative, sa gestion par le biais d'un certain nombre de fonctions, l'hébergement et la maintenance, l'assistance et l'accompagnement stratégique.

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an du 02/11/2022 au 01/11/2023.

Article 4 : Le montant de la prestation s'élève à 5 500 € HT soit 6 600 € TTC.

Article 5 : Monsieur le maire et le comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmis, au titre du contrôle de légalité, à monsieur le préfet de Loire-Atlantique.

Article 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du conseil municipal

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 07/11/2022
Le maire,
Rémy Orhon

